

S O D A V I

Île-de-France

Phase 02
Concertation

Le parcours de l'artiste:
besoins, enjeux, outils

**Chantier thématique 3:
Les parcours de l'artiste**

20 & 25 JUIN 2019

TRAM
AMAC
DRAC IDF
ADAGP

Les parcours de l'artiste

CHANTIER THEMATIQUE 3

Thématique :

Quels peuvent être les parcours de l'artiste en Île-de-France ?

Objectif :

> Aborder les freins et leviers concernant la construction du parcours de l'artiste en Île-de-France, notamment à travers les questions suivantes : l'accès à la formation, la place laissée aux profils atypiques, les moyens de production, la professionnalisation des pratiques et l'accompagnement des artistes tout au long de leur carrière, etc.

Dates :

- > Jeudi 20 juin : ateliers #1 & #2 – 10h à 17h30
- > Mardi 25 juin : atelier #3 – 10h à 13h

Lieu :

Jeu de Paume
1 Place de la Concorde
75008 Paris

Compte-rendu de la concertation

Le troisième chantier thématique a rassemblé **99 participant-e-s (76% de femmes et 23% d'hommes)** sur les deux journées des 20 et 25 juin 2019. La répartition des profils était la suivante :

- > **Artistes / collectifs : 43%**
- > **Centres d'art : 22%**
- > **Réseaux, associations, syndicats : 14%**
- > **État, collectivités : 10%**
- > **Étudiants : 5%**
- > **Critiques, commissaires : 4%**
- > **Chercheurs : 2%**

Ce chantier thématique s'est articulé en trois ateliers, alternant des temps de travail collectif et des restitutions. Lors de l'atelier #1 (20 juin 2019), les participant-e-s ont posé **28 questions** à partir du sujet de la journée sur « les parcours de l'artiste ». Les questions ont été regroupées au sein de **8 thématiques** et travaillées en groupe lors de l'atelier #2 (20 juin 2019), afin d'établir des constats. À partir de ces constats, une ou plusieurs **préconisations** ont été formulées par les participant-e-s et travaillées en groupe lors de l'atelier #3 (25 juin 2019).

Ce compte-rendu restitue l'ensemble des questions, constats et préconisations formulé pendant ce second temps de concertation, à partir des 8 thématiques suivantes :

- 1. La place de l'artiste dans la cité et les lieux de production**
- 2. La transversalité**
- 3. La question des genres**
- 4. La convergence entre les dispositifs d'aide et la création**
- 5. Les phénomènes d'exclusion et les parcours atypiques**
- 6. L'accompagnement**
- 7. Le développement de la présence des artistes français à l'international**
- 8. L'élargissement du statut d'artiste**

1. LA PLACE DE L'ARTISTE DANS LA CITÉ ET LES LIEUX DE PRODUCTION

Questions

- > Où et quand commence et s'arrête le travail de l'art dans une société du 24h/24h et 7jours/7 ?
- > Comment affirmer le rôle de l'artiste dans la cité ?
- > Comment pérenniser les lieux de production professionnels ?

Constats

- > L'artiste est dans la société dans son ensemble, mais les besoins de rencontres se font lors de connexions. Ces différents points de rencontre, moments de connexion entre l'artiste et la société sont par exemple : une résidence, une exposition, un atelier, l'action des Nouveaux commanditaires, les lieux ressources, un réseau collégial...
- > La cité offre des espaces possibles, mais malheureusement – par manque d'intermédiaires, de médiateurs – ils ne cristallisent pas le développement d'un projet artistique alors qu'il y a un potentiel

Préconisations

1. Reconnaître l'artiste comme passeur et formateur

- > Élargir les dispositifs de l'AFDAS et les ouvrir à tou-te-s les salarié-e-s du secteur

2. Élargir et assouplir les dispositifs du « 1% artistique » et « 1 immeuble / 1 œuvre »

- > Ouvrir ces dispositifs à des résidences longues ou à des lieux de travail (sensibiliser les commanditaires et promoteurs immobiliers)
- > Après l'installation des œuvres, instaurer une médiation par les artistes eux-mêmes sur une longue période

3. Créer un lieu ressource (juridique, fiscal, social, culturel) au niveau des intercommunalités

- > Sensibiliser les intercommunalités à ces questions afin qu'elles deviennent un relais et service public pour les artistes
- > Avoir un lieu indépendant et bienveillant pour les artistes et largement ouvert à tout public intéressé par les dispositifs et réseaux existants.
- > Avoir un lieu qui permet de consolider la place de l'artiste dans la cité en étant un lieu ressource pour les artistes, mais aussi de

favoriser la connaissance pour les villes et intercommunalités du tissu artistique présent sur leur territoire

4. Renforcer la collégialité des réseaux

- > Prendre en compte la diversité du secteur au sein des réseaux professionnels constitués en région (ex. TRAM) et les ouvrir aux artistes et indépendants

5. Élargissement du dispositif des Nouveaux commanditaires (et plus largement tous les processus qui favorisent l'émergence de communauté d'intérêts ayant une envie artistique) afin de multiplier la fonction de médiateur et répondre plus rapidement aux demandes de production artistique

6. Créer des lieux de production permanents pour éviter le nomadisme local

- > Lieux ouverts sur la cité et situés dans les centres plutôt que dans la périphérie (étudier la faisabilité auprès de lieux patrimoniaux)
- > Nécessité de connaître les opportunités immobilières et développer une meilleure connaissance des habitats participatifs au sein desquels les artistes peuvent être intégrer en amont de la construction des bâtiments

7. Réviser la procédure d'aide à l'installation d'atelier (DRAC)

- > Prise en charge totale des coûts d'aménagement des ateliers d'artistes (au lieu des 50% actuellement)
- > Ouverture de cette aide aux collectifs d'artistes

2. LA TRANSVERSALITÉ

Questions

> Comment faciliter les parcours des artistes dans les autres contextes professionnels ?

Constats

- > Donner accès à l'éducation artistique visuelle dès le plus jeune âge et penser des conservatoires d'arts visuels comme ceux pour la musique et la danse
- > Cette éducation artistique permettrait d'avoir une actualisation permanente de la définition de la figure de l'artiste auprès du grand public et des autres secteurs professionnels
- > Ainsi reconnaître le travail de l'artiste comme valeur économique et sans contrepartie
- > Payer l'artiste dans certaines situations par du salariat
- > L'artiste dispose d'une plasticité, d'un regard, d'une anticipation qui peuvent être réinjectés dans d'autres secteurs professionnels et porter des valeurs comme l'éthique, l'écologie... dont le monde actuel a besoin
- > Les artistes sont donc d'utilité publique

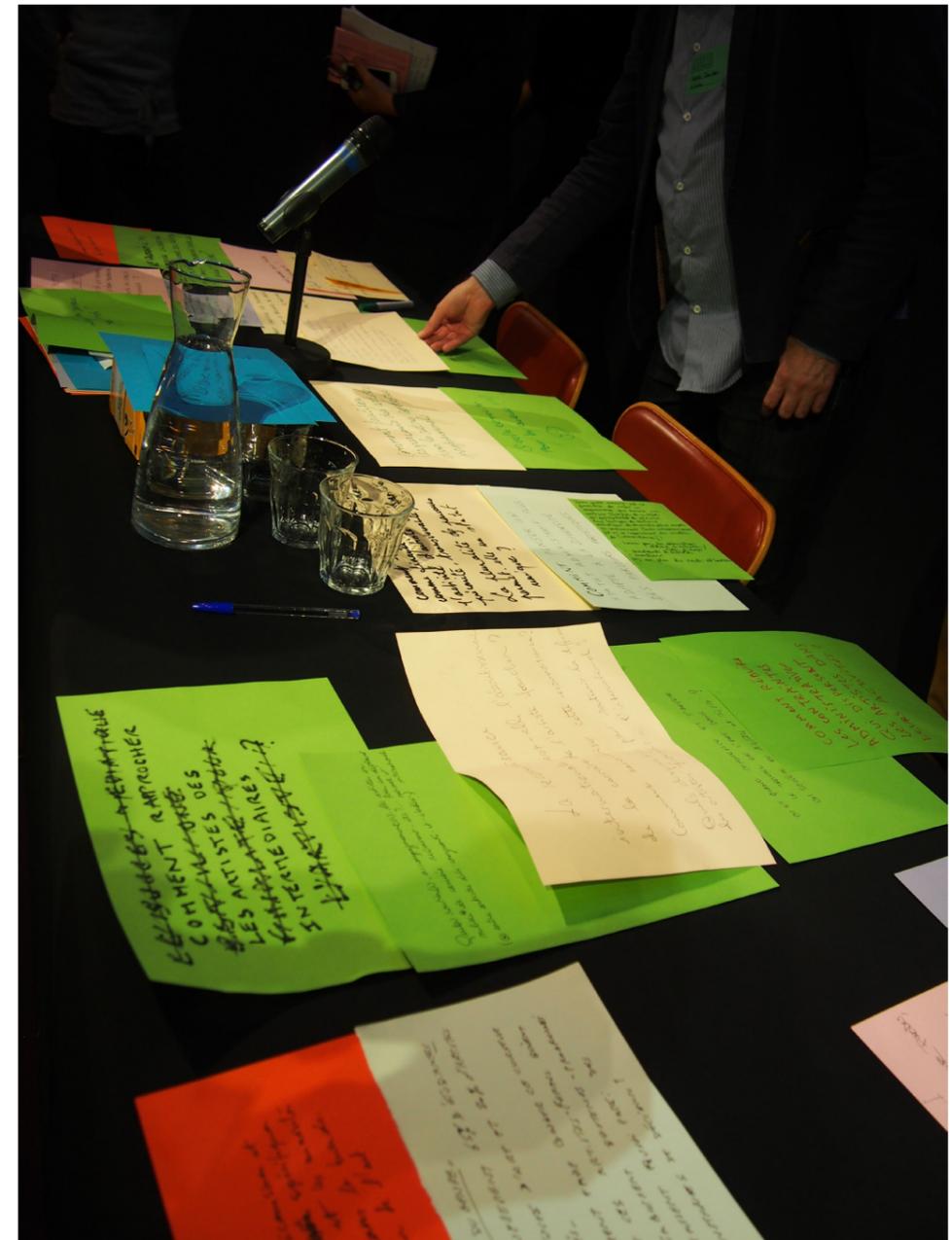
Préconisations

1. Déconstruire la vision populaire de la figure de l'artiste et actualiser la vision de l'artiste comme métier

- > Favoriser la connaissance et la reconnaissance de la réalité du métier d'artiste
- > Partager un corpus théorique de références en sociologie de l'art sur cette question
- > Créer des conservatoires d'arts plastiques
- > Penser un vocabulaire spécifique sur l'activité de l'artiste pour bien le différencier des missions d'animateurs

2. L'artiste comme vecteur de transversalités dans la cité

- > Créer des contrats de travail émis et portés par les entreprises pour que les artistes intègrent en tant qu'artiste salarié.e des entreprises
- > Reconnaître les compétences transversales de l'artiste
- > Favoriser le dialogue entre l'éducation nationale, le milieu de l'entreprise, les collectivités locales et les artistes



3. LA QUESTION DES GENRES

Questions

- > Il y a actuellement 65 % d'étudiantes dans les écoles d'art et 20 % d'artistes programmées. Comment faire bouger ce curseur pour que les artistes femmes soient équitablement soutenues, programmées, et fassent aussi partie des instances de décision ?
- > Peut-on identifier et préciser les mécanismes et difficultés spécifiques rencontrés par les femmes et les minorités dans le monde de l'art ?

Constats

- > Environnement raciste, sexiste, colonialiste, hétéronormatif et patriarcal

Préconisations

1. Agir au sein de la formation initiale

- > Appliquer des quotas (comme étape intermédiaire) pour aller vers une parité dans les équipes pédagogiques au sein des enseignements arts et culture
- > Décolonialiser l'universalisme de l'histoire de l'art occidental en favorisant un enseignement de l'histoire de l'art incluant les artistes femmes et les artistes des minorités de sexes et de genres et personnes racisées (passant aussi par un recrutement des personnes issues de ces minorités)
- > Créer un module pédagogique auprès des étudiants afin de conscientiser les postures autolimitantes des femmes, des minorités de sexes, de genres, personnes racisées, des personnes issues des classes sociales modestes, prolétaires

2. Agir au niveau de la formation continue

- > Organiser des journées d'information à destination des professionnels de l'art pour déconstruire les représentations stéréotypées de l'artiste
- > Créer des modules de formation obligatoire pour les professeurs en écoles d'art et culture sur le sexisme, le racisme et le jeunisme
- > Appliquer des quotas pour un recrutement paritaire dans les directions décisionnaires et au sein des principales institutions publiques

3. Intervenir auprès du secteur professionnel par :

- > Un recrutement paritaire à la direction des grandes institutions publiques
- > Une application des quotas pour la programmation des femmes et minorités de sexes, de genres et personnes racisées avec un conventionnement soumis à ces conditions pour bénéficier des

subventions publiques (avec création de bourses spécifiques pour favoriser ces programmations)

- > Favoriser un conventionnement long et flexible pour les résidences d'artistes (1 à 3 ans) afin d'atténuer la discrimination pour les artistes femmes ayant des enfants.

4. Utiliser un langage inclusif et/ou revenir à la règle de proximité consistant à accorder le genre et éventuellement le nombre de l'adjectif avec le plus proche des noms qu'il qualifie, et le verbe avec le plus proche des chefs de groupes coordonnés formant son sujet ; exemple « un bol et une tasse vertes »



4. LA CONVERGENCE ENTRE LES DISPOSITIFS D'AIDE ET LA CRÉATION

Questions

- > Comment mieux conjuguer les intentions artistiques et les critères des appels à projet des institutions ?
- > Quel cadre mettre en place pour accompagner l'artiste tout en favorisant la créativité qui est un ingrédient majeur dans la construction de son parcours ?
- > Comment faire pour que les moyens de production aillent à des projets qui répondent aux thèmes et intérêts personnels des artistes, avec des profils atypiques parfois, et non aux thèmes, intérêts prédéfinis par les institutions, les commissaires d'expositions... ?

Constats

- > Dichotomie entre les institutions et les artistes avec des appels à participation qui sont thématiques selon des problématiques politiques ou sociétales, et donc opposés à une recherche artistique qui doit être libre afin de produire des œuvres d'art et non une illustration des idées, valeurs. Dichotomie ressentie également dans le langage utilisé dans les appels à candidature qui est souvent hermétique, et excluant pour les artistes ayant l'habitude d'un langage plus poétique
- > Disproportion entre l'offre et la demande. Mais qui est l'offre et qui est la demande ? Etant donné qu'il y a beaucoup d'artistes et peu de possibilités, l'artiste se retrouve en situation de demandeur, alors que c'est lui qui est force de proposition et qui détient la richesse du fait de sa création. Il se retrouve alors en situation de dépendance et de compétition ; ce qui va à l'encontre des démarches de co-construction, de collaboration solidaire et d'initiatives collectives qui pourraient se créer à une échelle locale
- > Le temps passé à répondre aux appels à projets n'est pas rémunéré (travail gratuit) alors que ce temps n'est pas consacré à l'approfondissement de la démarche artistique
- > Confusion entre le travail artistique et les missions demandées par les structures aux artistes : médiation, éducation, actions sociales... préoccupations relevant des structures et plus rarement des artistes

Préconisations

- 1. Faciliter l'identification des différents dispositifs existants en s'appuyant sur la redéfinition d'un champ lexical commun afin de les clarifier** (ex : appels à candidature, commandes...)
 - > Constituer un groupe de travail pour avancer sur ces questions
 - > Utiliser un langage simple pour ce champ lexical actuellement administratif
- 2. Associer les artistes à l'élaboration et à la rédaction des dispositifs publics**
- 3. Systématiser la participation des artistes de tendances diverses et multiples dans les directions des institutions culturelles** (conseil d'administration, co-présidence, commissariat, programmation), **les comités de rédaction et de sélection des appels à projet**
- 4. Reconnaître le travail engagé par les artistes dans la constitution des dossiers de candidatures :**
 - > Harmoniser les procédures des appels à projet avec systématisation des deux temps de sélection (pré-sélection candidature/projet) : en premier la phase candidature donnant lieu à une pré-sélection des artistes sur présentation du travail artistique déjà réalisé, puis une seconde étape où les artistes sélectionnés travaillent sur une offre, donnant alors lieu à une rémunération (Cf. procédure du 1% artistique)
 - > Procédure obligatoire pour les dispositifs publics et pour les collectivités ; préconisations pour les associations selon l'économie du projet
- 5. Créer un site Internet unique permettant de rendre visible l'ensemble de l'offre et des dispositifs d'aides à la création et parallèlement permettre aux artistes d'y être référencés pour candidater en ligne**
 - > Constituer un groupe de travail pour préciser les besoins et les critères de ce site
 - > S'appuyer sur les chantiers déjà en cours sur ces réflexions
 - > Faciliter la veille des offres et information
- 6. Réaffirmer les dispositifs de soutien à la création** (résidences, recherche, production et droit à la résidence) **pour financer la recherche et la production qui émanent des artistes** (sans que les structures imposent des thématiques, missions... s'écartant de la création artistique)

5. LES PHÉNOMÈNES D'EXCLUSION ET LES PARCOURS ATYPIQUES

Questions

- > Comment identifier les phénomènes d'exclusion dans le parcours de l'artiste depuis sa formation (autodidacte, école d'art privée ou publique, pratique artistique...) à sa reconnaissance (statut juridique, contrat, mobilité internationale, réseau...) ?
- > Comment l'enseignement uniformise-t-il la scène artistique ?
- > Quelle réussite pour l'artiste issue de la classe moyenne ou modeste ?
- > Pourquoi donc faudrait-il que la puissance publique fasse mine de se préoccuper de cette chose éminemment indéterminée – plus qu'énigmatique – qui forme et compose une trajectoire ? un parcours ? autrement que dans une perspective de schématisation faisant ainsi courir le risque d'un appauvrissement des « possibles », et comment prendre en compte l'évolution permanente et spontanée des parcours dans un espace ouvert ?

Constats

- > Survalidation de l'artiste d'après son parcours et CV (diplôme, prix, galeries d'art, et expositions au sein d'institutions)
- > Valorisation des parcours individuels (démarches) plutôt qu'institutionnels autant pour les artistes que pour les acteur·rice·s culturel·le·s
- > Lieux d'exposition manquent d'identités marquées et de partis pris forts
- > Dilution de ce qui est proposé, on voit des démarches similaires
- > Projets hors sol : loin des problématiques territoriales
- > Manque de liens intergénérationnels (jeunisme du secteur) dans le milieu institutionnel et dans les collectifs d'artistes

Préconisations

1. Création d'une plateforme Internet pour centraliser tous les appels à projet

- > Faire gagner du temps aux artistes et éviter de générer de nombreux dossiers pour répondre à chaque appel (avec outils communs et standardisés, ex : Documents d'artistes)
- > Faire gagner du temps auprès des personnes qui reçoivent ces dossiers
- > Récouter des données sur les appels à projet

2. Créer un service arts plastiques au sein des médiathèques

- > Former les agents des médiathèques qui deviendraient des personnes relais pour les artistes présents sur leur territoire

3. Adapter le chèque emploi service pour la rémunération des activités accessoires (assistants) des artistes rémunéré·e·s par d'autres artistes

4. Obtenir des subventions publiques des structures conditionnées à la rémunération des artistes

- > Application de sanctions si non respect de la rémunération

5. Améliorer la transparence des procédures de recrutement des directions (établissements publics) et des budgets des expositions des structures

6. Créer des formations plus techniques en école d'art pour la réalisation de dossier de candidature, la gestion et l'administration de l'activité d'artiste plasticien (déclarations)

7. Créer des lieux de travail à grande échelle pour les collectifs dans les programmes neufs et non utilisés pour favoriser la mixité des artistes de différentes générations et profils

6. L'ACCOMPAGNEMENT

Questions

- > Comment permettre à tou-te-s les artistes de connaître dès leur formation initiale le réseau professionnel ; et leur garantir une visibilité institutionnelle ?
- > Comment s'assurer d'un parcours égalitaire et d'une réussite comparable entre des étudiants en école d'art et des étudiants en université ? L'insertion professionnelle est-elle la même ?
- > Quelle formation continue pour les artistes ?
- > Quel(s) soutien(s), accompagnement(s) les artistes en milieu de carrière (entre les artistes « émergents » et « établis ») reçoivent-ils pour un déploiement national et international ?
- > Comment rapprocher les artistes des intermédiaires ?
- > Comment préparer efficacement les artistes auteurs à la réalité professionnelle (formations transverses, droits d'auteur, fiscalité, régime social...) ?
- > Quel accompagnement est fait au sein des écoles / formations initiales pour l'insertion professionnelle des artistes ?
- > Ne faudrait-il pas introduire la question de l'économie de l'artiste dans la formation dispensée en école d'art ?
- > Question du nomadisme

Constats

- > Manque d'informations sur l'environnement et de rencontres avec les acteurs professionnels (galeries d'art, artistes, collectifs...) pour les étudiant-e-s qui ne savent pas se passe la sortie d'école
- > Il existe de nombreuses manières d'être artiste ; passer par une école d'art peut uniformiser les démarches mais apporte un réseau pour démarrer une fois l'école d'art terminée, et notamment pour trouver un espace de travail
- > Il existe certainement autant de solutions pour vivre de sa pratique qu'il y a d'artistes, il serait donc intéressant de partager les différentes solutions trouvées par les artistes

Préconisations

- 1. Demander le retour des contrats aidés dans le secteur artistique**
- 2. Mutualiser le modèle des fablabs pour accéder à des ateliers de production** (payer éventuellement un accès à l'heure)
- 3. Donner plus d'accessibilités aux informations déjà existantes** (à l'exemple des guides du CNAP) **lors d'événements** (plutôt que sur un site Internet ou publications imprimées)
- 4. Soutenir la scène française en imaginant des avantages fiscaux à l'achat de la création artistique française**
> Soutenir les associations d'acheteurs (modèle SOFICA)
- 5. Valoriser la scène française par une concertation de la programmation entre les acteurs privés et publics pendant les manifestations internationales**
> Favoriser les relations public-privé pour réunir les compétences
> Créer un calendrier commun et une concertation de la programmation d'artistes (résidents en France depuis plus de 2 ans)
> Imposer des quotas aux foires (sur les artistes choisis), musées (sur les expositions et les acquisitions) et 1% artistique sur la présence d'artiste français
- 6. Imaginer un prix national français – non détenu par les collectionneurs – pour inventer une autre économie de l'art notamment soutenir des formes immatérielles ou œuvres non soutenues par le marché de l'art**
- 7. Développer le format émergent des agences de soutien aux artistes**

7. LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRÉSENCE DES ARTISTES FRANÇAIS À L'INTERNATIONAL

Questions

> La reconnaissance internationale est-elle l'aboutissement de la carrière de l'artiste francilien-ne ? Comment caractériser cette reconnaissance ? Quels dispositifs pour soutenir la diffusion des artistes français-e à l'international ?

Constats

- > Méconnaissance des rôles de l'Institut Français à l'étranger et à Paris, ainsi que l'influence des galeries d'art et des institutions (centres d'art, musées...) à l'international
- > Méconnaissance des missions et profils des attachés culturels à l'étranger
- > Pourquoi le Prix Marcel Duchamp n'influence-t-il pas les carrières à l'international ?
- > L'action locale pour les structures est tellement forte qu'il leur est difficile de déployer en plus des projets à l'international
- > Le point positif est la mobilité des étudiant-e-s au sein des écoles d'art, puisqu'ils-elles peuvent se déplacer facilement à l'étranger pendant leur cursus

Préconisations

- 1. Ouverture internationale des lieux en France** (galeries, centres d'art, FRAC, écoles d'art...)
 - > Construire des projets avec des artistes français-e-s à l'étranger (itinérance et coproduction)
 - > Mieux valoriser les artistes français-e-s en France
- 2. Institut Français à Paris**
 - > Rendre plus visible et lisible l'action de l'Institut Français
 - > Porter une attention à la parité et à la mixité au sein de l'Institut Français
 - > Améliorer l'accueil des artistes étrangers en France
 - > Rééquilibrer les budgets des arts visuels vis-à-vis des budgets des autres secteurs artistiques
- 3. Les Instituts Français à l'étranger**
 - > Former les attachés culturels aux arts visuels
 - > Les attachés culturels doivent être des conseillers

(accompagner individuellement les porteurs de projets artistiques à l'étranger)

- > Augmenter la visibilité des projets
- > Réaliser un accompagnement « à la carte » des artistes français-e-s lors de leurs résidences à l'étranger (suivi logistique sur place)
- > Rendre concrète la double tutelle ministère de la Culture/ ministère des Affaires Étrangères avec un transfert des moyens du ministère des Affaires Étrangères vers celui de la Culture
- > Revoir les formats et les durées des résidences d'artistes français-e-s à l'étranger pour éviter d'exclure certain-e-s artistes et proposer un éventail plus large de résidences permettant de prendre en compte chaque situation particulière

4. Les collectivités territoriales : jumelage – coopération décentralisée – services des relations internationales au sein des collectivités territoriales – coopération transfrontalière des DRAC

- > Faire des collectivités territoriales des lieux ressources pour les projets d'artistes à l'étranger (et inversement)
- > Développer la coopération transfrontalière en lien avec les DRAC (réactualiser le dispositif de coopération décentralisé et déconcentrer en DRAC les missions d'ouverture à l'international)
- > Donner plus de moyens à l'Outre-mer pour la circulation des artistes

8. L'ÉLARGISSEMENT DU STATUT D'ARTISTE

Questions

- > Quelle retraite pour les artistes-auteur·rice·s ?
- > Comment penser un statut administratif plus adapté à la diversité des parcours artistiques ?
- > Dans quelle mesure est-ce possible de créer un organisme qui serait une version élargie de la Maison des artistes permettant de déclarer tous les types de revenus artistiques (heures pour les associations d'ateliers d'artistes, lieux d'exposition, assistant d'artiste, monteur, ventes et honoraires) de manière plus souple et contournant l'auto-entrepreneuriat (et en se rapprochant du modèle de l'intermittence) ?
- > Existe-t-il une grille indiciaire permettant de déterminer la rémunération et/ou les droits de présentation des œuvres, pour les artistes visuels, à l'image des grilles syndéac ?
- > La pluralité des parcours permet-elle un statut unique ? Comment légitimer socialement comme financièrement l'activité d'artiste (fragilité, précarité, transversalité) ?

Constats

- > Constat d'origine : les artistes sont à cheval entre deux régimes, celui fiscal des indépendant·e·s et celui des salarié·e·s.
- > Complexité du statut d'artiste-auteur·rice conjugué à des défauts d'information et de formation génèrent de l'angoisse chez beaucoup d'artistes
- > Méconnaissance généralisée (structures et artistes) de la circulaire interministérielle sur les revenus accessoires (qui date de 2011) et qui définit ce qui relève d'une activité salariée, d'un revenu annexe et d'un revenu artistique ; et protège les activités des artistes-auteur·rice·s
- > Dévoiement du statut de l'artiste par les structures pour imposer une facturation aux artistes au lieu du salariat (lorsqu'il y a lien de subordination)
- > Nécessité d'avoir un contrôle de l'URSSAF et du ministère de la Culture auprès des structures ; ainsi qu'une mobilisation des artistes au sein de collectifs et syndicats

> Les évolutions à venir (2019-2025 : passage du recouvrement des cotisations sociales à l'URSSAF, puis à l'horizon 2025 la création du régime universel) amènent de la confusion et à nouveau de l'angoisse vis-à-vis du statut et des déclarations

Préconisations

1. Communiquer sur les spécificités du statut d'artiste auteur : auprès des collectivités et structures

- > Éditer un formulaire interministériel (ministère du Travail, ministère de la Culture) rappelant la circulaire de 2011 sur les « activités accessoires » (qui rappelle les différentes rémunérations possibles des artistes, entre revenus artistiques, revenus accessoires, revenus salariés)
- > envoyer le formulaire auprès des collectivités et structures de diffusion via les réseaux des collectivités, ministères et DRAC auprès des artistes
- > prévenir par email et courrier les artistes déclarés à la sécurité sociale des modifications relatives à leur statut
- > Relayer les modifications par email et courrier auprès des structures et diffuseurs, contribuant au 1,1%
- > Créer des permanences au sein des écoles d'art ouvertes à tous les artistes (étudiants ou anciens étudiants des écoles) pour répondre aux questions administratives, juridiques, fiscales, sociales...

2. Former les services des collectivités (RH, administration, juridique) aux spécificités du statut d'artiste

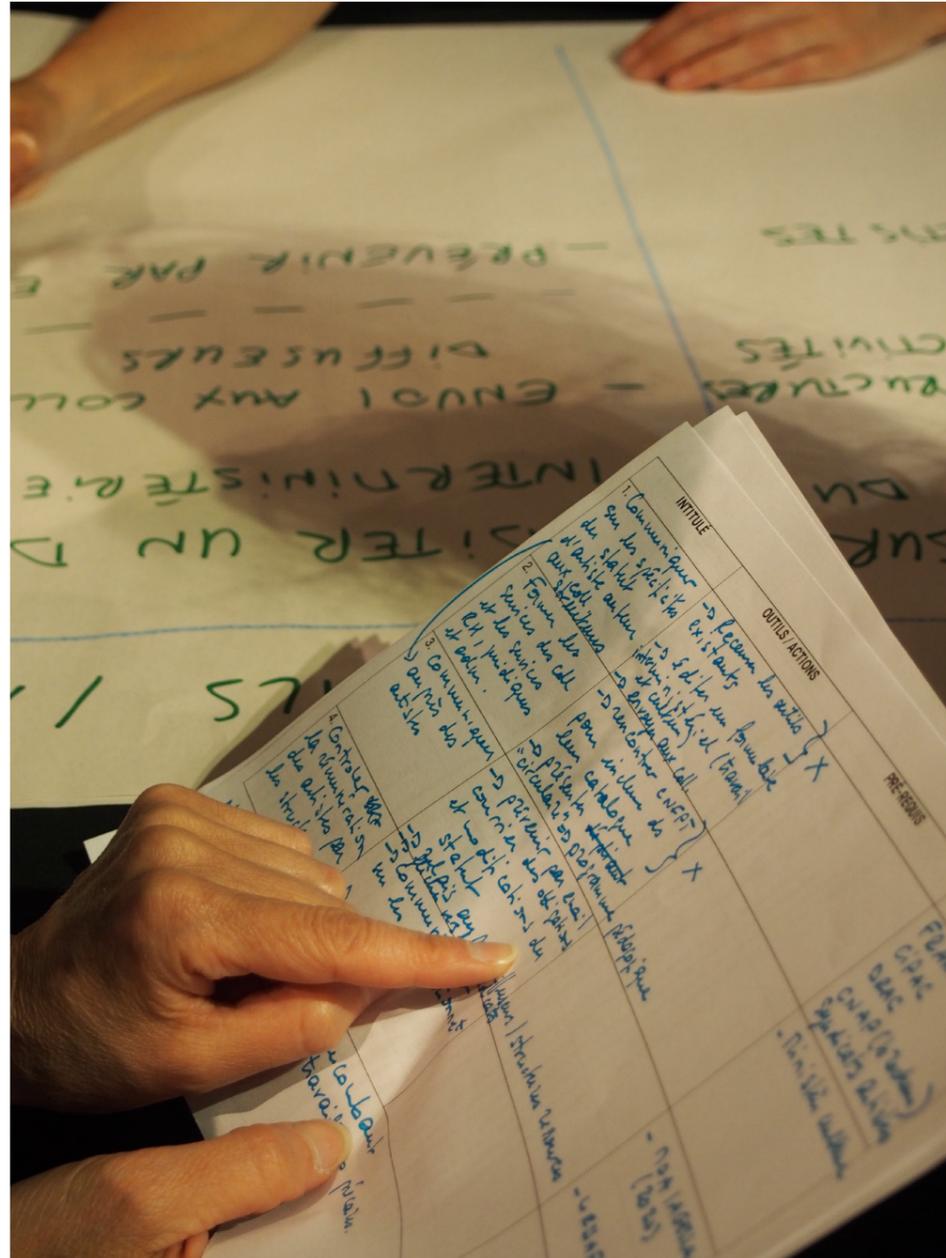
- > Inclure cette spécificité dans les formations proposées par le CNFPT sur la contractualisation et gestion de droit commun
- > Proposer une action de formation dans le programme pédagogique du CNFPT

3. Contrôler la rémunération des artistes

- > Communiquer et mobiliser les artistes en cas de dysfonctionnement auprès des réseaux et syndicats d'artistes déjà existants
- > Veiller au pourcentage dédié à la rémunération des artistes par les collectivités et organisations professionnelles d'artistes

4. Étudier la faisabilité de bénéficier d'un régime proche de l'intermittence pour les artistes auteur·rice·s

- > Créer un groupe de travail qui étudie cette faisabilité
- > Soumettre cette étude auprès du CNPAV



Rappel du déroulé

ATELIER #1 | QUESTIONS > JEUDI 20 JUIN : 10H – 13H

10h	Accueil des participant-e-s
10h20	Ouverture et présentation du SODAVI IDF et des attentes de la concertation, par la DRAC IDF et TRAM
11h	Intervention d'un membre du Groupe d'artistes observateurs
11h10	Présentation du déroulé des ateliers, par l'agence amac
11h20	Travail individuel, puis en binôme
11h40	Restitutions
12h25	Création des groupes de travail
13h	Pause déjeuner

ATELIER #2 | CONSTATS > JEUDI 20 JUIN : 14H15 – 17H30

14h15	Reprise du travail en groupes
15h50	Restitutions
16h40	Réactions et échanges avec l'ensemble des participant-e-s
17h20	Clôture de la journée, par la DRAC IDF et TRAM

ATELIER #3 | PRÉCONISATIONS > MARDI 25 JUIN : 10H – 13H

10h	Accueil des participant-e-s
10h20	Ouverture et présentation du SODAVI IDF et des attentes de la concertation, par la DRAC IDF et TRAM
10h35	Intervention d'un membre du Groupe d'artistes observateurs
10h45	Résumé des ateliers du 20 juin, par l'agence amac et les animateur-ric-e-s
11h	Travail en groupes
12h15	Restitutions et échanges avec l'ensemble des participant-e-s
12h45	Intervention « regard & synthèse », par Grégory Jérôme
13h	Clôture de la matinée, par la DRAC IDF et TRAM

AVEC LA PARTICIPATION DE...

Grégory Jérôme	Grégory Jérôme est responsable du service de formation continue, coordinateur du CFPI (Centre de Formation des Plasticiens Intervenants) et en charge d'un bureau support (permanence juridique) au sein de la HEAR (Haute École des Arts du Rhin). Conseiller juridique pour Central Vapeur Pro, spécialiste des questions de statuts, de cadre juridique et de socio-économie des activités de création, il intervient en tant que chargé de cours et collabore avec de nombreuses structures dans le champ des arts plastiques et graphiques. Président fondateur de l'association Central Vapeur, il préside la CIL (Confédération de l'Illustration et du Livre), Document d'artistes Grand Est et fugitif (lieu projet et programme de résidence, Leipzig).
ForTune *DUUU Radio	ForTune est une émission radio créée par Eva Barto et Estelle Nabeyrat , qui s'intéresse au monde de l'art en tant que monde du travail. C'est un espace permettant à la fois de dresser un état des lieux des conditions de travail actuelles tout autant qu'un espace de partage des initiatives qui entendent informer et aider ces mêmes (futur-e-s) professionnel-le-s. L'émission est retransmise en direct sur la plateforme *DUUU puis en podcast et se veut interactive. ForTune a été invitée à suivre le SODAVI IDF, pour lequel elle a déjà réalisé une émission introductive lors de l'ouverture de la phase de concertation, le 10 avril 2019. En s'intégrant au dispositif pour partager une partie du contenu avec ses auditeur-ric-e-s, ForTune souhaite également contribuer à la concertation par un retour critique et analytique. >> Réalisation d'un nouvel épisode de l'émission ForTune avec *DUUU Radio, en direct pendant ce dernier atelier de concertation <<

GROUPE D'ARTISTES OBSERVATEURS

Folle Béton	Initiée par des étudiants de l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs et des Beaux-Arts de Paris, Folle Béton soutient la réalisation d'événements artistiques et expérimente divers formats d'exposition et d'accrochage. L'association réunit des jeunes artistes plasticiens, graphistes, régisseurs et commissaires d'exposition (follebeton.com).
Le Wonder	Le Wonder occupe de larges complexes désaffectés de Saint-Ouen à Nanterre en passant par Bagnolet, depuis cinq ans. L'association façonne ces bâtiments à son image : des lieux hors du temps, habités et pensés, par et pour des artistes, des musiciens, des réalisateurs, des curateurs, des poètes, des cuisiniers et des chercheurs. Aujourd'hui au Wonder/Zénith de Nanterre, l'équipe fondatrice – composée de neuf artistes – est animée par la même volonté d'action et d'autonomie. Le Wonder accueille dorénavant 65 artistes et trois programmes de résidences internationales.
Courants faibles	Courants faibles est un collectif d'artistes qui conçoit depuis 2005 des dispositifs coopératifs au sein d'institutions et d'organisations. Leur approche consiste à impliquer les usagers d'un lieu ou d'un territoire en faisant émerger d'autres façons de penser et d'agir. Il cherche à renouveler le regard sur l'environnement et les pratiques en développant une relation à l'art sans l'objet d'art.
La Buse	Réseau autonome et informel, La Buse s'intéresse aux conditions de travail des travailleur-euse-s de l'art. Elle a pour objectif de dégager des voies pratiques, théoriques et juridiques en créant des liens entre des personnes venues d'horizons différents. La Buse interroge le milieu de l'art en tant qu'il est aussi un milieu de travail. Elle cherche à provoquer des rencontres, à susciter des échanges, à proposer des outils et à initier des actions concrètes auprès de structures aux pratiques non éthiques, voire illégales.



Contact et informations auprès de TRAM :

sodavi@tram-idf.fr

01 53 34 64 15

<http://tram-idf.fr/sodavi-idf/>

*Un grand merci au Jeu de Paume pour son accueil les
20 & 25 juin 2019.*



Fortune

*DUUU

Design graphique : Atelier Muesli